

# RÈGLEMENT INTERIEUR ÉCOLE SAINT GATIEN

## A L'ADRESSE DES ÉLÈVES

Nous sommes heureux de t'accueillir à l'Ecole Saint-Gatien et nous nous engageons à t'écouter, à t'aider et à t'encourager pour que tu puisses développer tes talents et tes compétences. En retour, nous comptons sur toi pour que tu sois **un bon élève et un bon camarade**.

Tu seras un bon élève si tu aimes ton travail et ta classe.

Tu es responsable de tes études et de tes résultats scolaires; personne ne peut travailler à ta place, mais tous, parents, enseignants et surtout toi-même, seront heureux de tes projets.

### **TRAVAILLE DONC DE BON COEUR ! AVEC EFFORT ET FRANCHISE !**

Tu seras un **bon camarade**, si tu acceptes de respecter les consignes suivantes

Les autres ont le droit à ton respect, à ta politesse.

**Évite la bagarre** : les jeux de mains, les jeux violents sont interdits. Sois un élément de paix dans ton groupe.

En toute circonstance, ton langage doit être correct envers les enfants et les adultes. **Les mots grossiers sont interdits.**

Ne te permets ni d'échanger, ni d'acheter, ni de vendre quoi que ce soit à tes camarades.

**Respecte le matériel de l'école**, ne salis pas les murs, les pupitres, les tables. N'y fais aucune inscription. Ne marche pas sur les plates bandes cultivées, sur les fleurs, n'abime pas les grillages, ou les portails.

**Sois à l'école à l'heure**, c'est-à-dire, le matin pas plus tard que 8 heures trente, l'après-midi pas plus tard que 13 heures trente. Reste dans la cour qui t'est réservée, ne va pas dans celle des Maternelles; tu pourrais gêner dangereusement les petits.

En dehors des heures de cours, ne te rends jamais dans les couloirs ou dans une classe sans l'autorisation de ton responsable. **Tu ne peux pas, non plus, y remonter après 16h45 pour prendre livres ou cahiers oubliés**, même si tu restes à l'étude. Souviens-toi que l'école est fermée le mercredi et le samedi, ainsi que le dimanche : inutile de téléphoner ou de t'y présenter pour récupérer ce que tu as oublié.

En dehors des heures de sortie, *il t'est absolument interdit de sortir de la cour de l'école*, même pour accompagner un camarade. Si tu dois absolument sortir, tes parents en demanderont l'autorisation à ton responsable ou au Directeur.

**N'apporte aucun objet dangereux ou douteux** : couteaux, pétards, allumettes ou briquets, ou autres. Tu pourrais faire du mal ou incommoder. *Les chewing-gums et les bonbons sont interdits à l'école.*

**Garde tes jeux et tes jouets à la maison**, ils ne sont pas autorisés à l'école, à l'exception des billes, d'une corde à sauter, une ou deux petites voitures, ou ta raquette de ping-pong marquée à ton nom.

**Les toilettes** ne sont qu'un lieu de passage. N'y reste pas pour discuter ou pour jouer. On n'entre jamais à plusieurs dans le même W.C. Ne jette rien dans les cuvettes et **ne gaspille pas le papier hygiénique**. Laisse le W.C. propre quand tu en sors. Ne joue pas avec le sèche-mains électrique. Sers-toi des poubelles pour jeter les papiers ou autres déchets.

**En résumé, sois respectueux envers tes maîtres, surveillants et le personnel de service et de cantine, poli avec tes camarades. Reste obéissant, serviable et propre, en classe comme à la cantine ou sur la cour.**

## A L'ADRESSE DES PARENTS

- Il est demandé aux parents **que les enfants arrivent à l'école aux heures précises.**

<b>Rappel des horaires :</b>	<u>cours</u>	<u>Matin</u>	de 8h30 à 11h45
		<u>Après-midi</u>	de 13h30 à 16h30
Etude ou garderie	de 7h15 à 8h30		de 16h45 à 18h45

Toutes les journées d'école sont obligatoires et toutes les activités sont importantes. Les enfants sont donc tenus d'être présents du premier au dernier jour de l'année scolaire, y compris les jours de récupération, (sauf raisons de santé ou obligations familiales exceptionnelles).

Les parents restent les premiers et principaux responsables de cette éducation. Saint-Gatien se propose de les aider dans cette délicate mission; aussi la plus étroite collaboration entre l'Ecole et les parents est-elle indispensable.

A cet effet, ils s'entretiennent avec les enseignants de l'éducation de leurs enfants en prenant rendez-vous en dehors des heures de classe.

Ils suivent leur travail et signent périodiquement les cahiers et carnets de correspondance. Un calendrier trimestriel donne les indications utiles.

Ils participent aux réunions organisées à leur intention par l'Ecole ou l'APEL. Ils sont aussi invités à se joindre à leurs enfants lors des célébrations qui ponctuent l'année scolaire.

- **L'accès de la propriété est interdit aux voitures des parents et des visiteurs.**

- Il est également demandé aux parents de ne pas stationner dans la cour jusqu'à la rentrée des élèves, que ce soit le matin ou l'après-midi.

- Aux sorties du matin et de l'après-midi, les enfants attendent leurs parents dans la cour.

**Les parents autorisant les enfants à partir seuls doivent en informer l'enseignant.**

- **Si votre enfant s'est absenté** pour une raison quelconque, il doit apporter un **billet motivant son absence**, même si vous avez téléphoné ou averti de vive voix (ceci pour raisons administratives de tenues des registres d'appel journalier).

- Pour venir à l'école, vos enfants ne doivent jamais être porteurs d'objets dangereux ou douteux (couteaux, allumettes, ou briquets, pétards, etc...).

- Les jouets personnels ne sont plus autorisés dans les classes primaires. De même, veillez à ce qu'ils n'apportent pas de jeux électroniques, de bijoux ou autres objets de valeur, et à ce que leur tenue soit simple, solide (évités les vêtements fragiles, certains blousons neufs se déchirent très vite sur une cour de récréation), **et correcte** (lorsqu'il fait chaud, certaines tenues sont normales sur une plage, mais déplacées dans une école).

- Les dégâts causés aux locaux ou au matériel scolaire sont à la charge des parents.

- Pour éviter les vêtements et objets perdus, et favoriser l'ordre matériel auquel nous voulons habituer les enfants, **marquez à leur nom**, (avec un simple feutre ou stylo bille) tout ce qui lui appartient au plan vestimentaire ou matériel.

- Les enseignants et le directeur reçoivent volontiers les parents.

Les rendez-vous doivent être pris par l'intermédiaire des enfants.

*MERCI A CHACUN D' OBSERVER CES QUELQUES CONSIGNES*

### **SANCTIONS**

- Bien souvent, un écart de conduite n'entraîne qu'une **remarque verbale** : c'est un rappel au règlement sans autres conséquences.

- Si les manquements ou les incidents se reproduisent, les parents en sont tenus informés par un **petit mot** du maître ou de la maîtresse **sur le cahier de textes**. Ce mot doit être signé par les parents.

- Si les faits deviennent plus graves il existe trois niveaux de sanction :

1- **La remarque écrite** : décision prise par l'enseignant et le directeur.

2- **L'avertissement** : décision du conseil de cycle et du directeur.

3- **le conseil de discipline** : qui peut aboutir à une exclusion temporaire ou définitive.

Ces différentes sanctions peuvent s'accompagner de punitions écrites ou de retenues le mercredi matin. Dans le cas de remarques répétitives et fréquentes, un carnet de conduite ou un permis à points peut être mis en place avec des observations notées chaque jour.

***L'harmonisation des exigences à la maison comme à l'école, le respect des autres et des biens en toutes circonstances et le dialogue enfants-parents-éducateurs permettront d'éviter tout climat de désordre et de sanctions.***